

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

7 VIE LA SECURITE
977 538 784 R.C.S. MELUN

SASU au capital de 8 000 €
Siège Social : 1, rue Hector Berlioz 77380 Combs-La-Ville

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2024.

L'an 2024, le 23 février, à quatorze heures, les actionnaires se sont réunis au : 1, rue Hector Berlioz 77380 Combs-La-Ville en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Sont présents :

M. KONATE Kibili 400 actions
Mme BABO Oumou 400 actions

Soit au total

800 actions

Total des actions présentes ou représentées : 800 actions en pleine propriété sur les 800 actions composant le capital social.

M. KONATE Kibili préside la séance en qualité de président actionnaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- Démission de l'ancien président
- Nomination du nouveau président
- Le texte des résolutions proposées,

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

- Démission de l'ancien président
- Nomination du nouveau président

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - AGREMENT DE NOUVEAUX ACTIONNAIRES

- Agrément d'un nouvel actionnaires

Conformément aux dispositions des statuts de la société, les actionnaires délivrent leur agrément à :

Mme BABO Oumou,
Né le 14/02/1972 à Bamako,
De nationalité française,
Demeurant : 1, rue Hector Berlioz 77380 Combs-La-Ville

KD OB

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AGREMENT DES CESSIONS **DE** ACTIONS INTERVENUES

CEDANT	CESSIONNAIRE	NOMBRE
M. KONATE Kibili	Mme BABO Oumou	400 actions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Démission de M. KONATE Kibili

Démission de M. KONATE Kibili de sa fonction de président.

L'assemblée générale prend acte de la décision de M. KONATE Kibili de quitter sa fonction de président à compter de la date de signature de la présente assemblée, à savoir le 23 février 2024.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - Nomination du nouveau président

Nomination de Mme BABO Oumou
Né le 14/02/1972 à Bamako
De nationalité française
Demeurant. : 1, rue Hector Berlioz 77380 Combs-La-Ville

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau président de la société :

Mme BABO Oumou
Né le 14/02/1972 à Bamako
De nationalité française
Demeurant. : 1, rue Hector Berlioz 77380 Combs-La-Ville

- déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

- POUVOIRS DU PRESIDENT

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts, En plus de ces fonctions de salariés, Mme BABO Oumou assurera la gestion logistique de l'espace de stockage, ainsi que l'organisation fonctionnelle du travail. Il pourra également s'appuyer autant que de besoin sur le cabinet d'expertise comptable, en charge du dossier de la société. Il devra également soumettre à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle, un rapport de gestion décrivant les actions entreprises, les perspectives, les résultats attendus et obtenus.

- RÉMUNÉRATION DU PRESIDENT

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs, pour ce qui concerne exclusivement les fonctions de président et sur décision de l'assemblée à l'occasion de l'assemblée générale annuelle après validation du rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

KD CB

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les actionnaires.

M. KONATE Kibili

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'K' and 'K' followed by a horizontal line.

Mme BABO Oumou

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'B' and 'O' followed by a horizontal line.